

COMMUNE DE KERGLOFF

SERVICE EAU

Service de Distribution Publique d'Eau potable
Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

EXERCICE 2014

**application de la loi N° 95-101 du 6 mai 1995
relatif aux rapports annuels sur
le prix et la qualité des services publics
de l'eau potable et de l'assainissement**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Description
2. Faits marquants de l'exercice ;
3. qualité du service
4. Orientation pour l'avenir ;

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Origine de l'eau ;
2. Récapitulatif des chiffres clés ;
 - Evolution du nombre des clients ;
 - Evolution des volumes mis en oeuvre
3. Qualité de l'eau ;

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Tarifs pratiqués pour la période du 1er Septembre 2011 au 31 Août 2012
2. Facture Type
3. Autres indicateurs financiers
 - autres recettes d'exploitation ;
 - Dette de la collectivité ;

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Description

Nature du service assuré :

Le service assuré en régie municipale par la commune consiste en la distribution publique d'eau potable.

Constitution et gestion du service :

Ce service est alimenté par le Syndicat de production d'eau du Stanger.

Ces eaux sont traitées à l'usine du Stanger à CARHAIX par la société Véolia eau fermier du Syndicat du Stanger ; l'eau brute provient de l'Hyères et de l'Aulne.

Le personnel communal assure, en règle générale, l'entretien du réseau de distribution d'eau potable géré avec l'aide exceptionnelle, en cas de problèmes graves, des techniciens de la compagnie générale des Eaux-Véolia.

2. Faits marquants de l'année 2014

La numérisation et la réalisation de l'inventaire patrimoniale a débuté en septembre 2014.

3. Qualité du service

L'entretien du réseau est assuré par les deux agents techniques communaux qui se tiennent à la disposition des administrés aux heures d'ouverture de la Mairie et en cas d'urgence, en dehors de ses heures de service. Trois nouveaux branchements et un déplacement de compteur ont été facturés en 2013.

Tous les renseignements concernant les tarifs et la facturation peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la mairie.

La qualité des eaux est intégralement vérifiées par le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE DU FINISTERE à QUIMPER et les résultats des analyses sont régulièrement affichés en mairie et diffusés sur le site Internet de la Mairie.

4. Orientation pour l'avenir

L'objectif est d'optimiser le rendement du service (différence entre le volume d'eau acheté et le volume d'eau facturé). L'inventaire et la numérisation du réseau y participeront fortement.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Origine de l'eau

L'eau produite par le SYNDICAT D'EAU DU STANGER fait l'objet d'un achat auprès de la société VEOLIA EAU- Compagnie Générale des Eaux dont le siège social est situé 56 rue d'Anjou, 75008 PARIS.

L'eau brute traitée par le syndicat d'eau du Stanger provient de l'Hyères et de l'Aulne.

2. Récapitulatif des chiffres clés

Voir Tableau joint en annexe

3. Qualité de l'eau

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a établi un bilan pour l'année 2014 dont un exemplaire est joint en annexe.

4. Réseau de distribution

La longueur des canalisations du réseau de distribution, dont un plan est joint en annexe, est d'environ 50 km Le premier réseau d'eau créé en 1965 a fait l'objet d'une première extension en 1976. En 1995, une partie du réseau d'eau du bourg de KERGLOFF a été renforcé.

Diverses extensions destinées à alimenter de nouvelles habitations ont été réalisées, :

- au lieudit "Les quatre vents" : réalisées en 1996 et 1998 ;
- Logements HLM : réalisée en 1997
- Lotissement de la croix d'en Haut : réalisé en 1999
- Lotissement Le Coz : réalisé en l'an 2000
- Logements sociaux du bourg et lotissement communal du bourg : réalisés en 2001.
- Lotissement de Tachen ar Grilhed réalisé en 2004 pour alimenter 13 nouveaux logements.
- Lotissements de la rue de la Fontaine et de la Croix d'en Haut réalisés en 2005/2006
- Lotissement rue Gilbert Robin réalisé en 2008/2010;

Une seconde partie du réseau initial a été renforcé en 2011. Les travaux ont été réalisés sur les secteurs de :

- kergloff Vihan - Néveit, - RD 48
- rosanguillou
- Sainte agnès-Pont guennou-Beg ar Roz-Kerjean
- Le Stanger
- Rue du 11 novembre
- Rue de la fontaine
- Rue de la résistance et allée des peupliers

Soit des travaux sur une longueur de réseau de 4 km. De nouveaux compteurs ont également été posés et certains déplacés en limite de propriété pour faciliter le relevé.

Une nouvelle extension de réseau a été réalisée en 2014 afin de raccorder une future habitation.

III . INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs HT pratiqués pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 Aout 2014
(Délibération du conseil municipal du 17 juin 2013)

Facturation eau : maintien du prix de vente de l'eau et de la redevance assainissement et augmentation de 1.9 % des abonnements par rapport aux tarifs 2011/2012
. de 0 à 500 m3 : 116.36 € par 100 m3 (soit 1.1636 € par m3 jusqu'à 500 m3).
. plus de 500 m3 : 90.81 € par 100 m3 (soit 0.9081 € par m3 au-delà des 500 premiers m3)

Tarifs abonnement :

- . Abonnement compteur calibre 15 : 70.68 euros
- . Abonnement compteur calibre 20 : 88.35 euros
- . Abonnement compteur calibre 30 : 93.54 euros
- . Abonnement compteur calibre 40 : 98.74 euros
- . Abonnement compteur calibre 50 : 103.94 euros

Assainissement :

- . Abonnement annuel : 28,69 euros par logement
- . Redevance : 45.05 € par 100 m3 d'eau consommée (soit 0.4505 € par m3 d'eau consommée).

1. Facture type (voir exemplaire ci-joint)

Le service d'eau est assujetti à la T.V.A.

2. Autres indicateurs financiers

- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Les principales recettes d'exploitation proviennent de la vente d'eau et des abonnements compteurs, pour un montant de 105 558.80 € (dont 9 479.44€ d'amortissement des subventions)

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 107 623.11 € (dont 28 513.40€ d'amortissements des immobilisations)

Le budget du service d'eau de KERGLOFF, dont une copie de la vue d'ensemble en fonctionnement et investissement du compte administratif 2014 est jointe au présent rapport, présente un excédent de fonctionnement de 40 634.33 €. En investissement, l'excédent s'élève à 6 107.93 €.

- DETTE DE LA COLLECTIVITE :

Echéance annuelle : 10 364.80 en capital et 6 254.52 € en intérêts.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable réalisés en 2011 ont été financés par un nouvel emprunt de 122 500€ sur 15 ans

Le montant de la dette s'élève au 31 décembre 2014 à 135 233.58€.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2014 AC KERGLOFF.

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ARS 7 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la MAIRIE DE KERGLOFF le nombre d'abonnés est de 453

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	UDI	
UNITE DE DISTRIBUTION	KERGLOFF(STANGER).			D1	D2
		0	0	6	1

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbr de valeurs
UNITE DE DISTRIBUTION	KERGLOFF(STANGER).	Aluminium total µg/l	µg/l		128,00		6
		Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		15,00		7
		Conductivité à 25°C	µS/cm		262,00		6
		Nitrates (en NO3)	mg/L	17	31,00	50	5
		pH	unité pH		7,85		13
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		25,50	100	1

descriptif sommaire des installations

	Eau distribuée - m3/an	Population
UNITE DE DISTRIBUTION KERGLOFF(STANGER).	44 748	942

observations générales

Le taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100 % dans les eaux distribuées pour les paramètres recherchés. Concernant les références qualitatives, on note un dépassement pour les bactéries coliformes (15/100ml) au mois d'avril.

ASSAINISSEMENT
FACTURE TYPE D'UN USAGER DE 120 M³

COMMUNE OU SYNDICAT : Commune de KERGLOFF

Nombre d'abonnés (nombre de branchement) :

16

Type de gestion :

régie

affermage

Nom du fermier :

Zonage d'assainissement :

Zonage approuvé en conseil municipal le :

En cours de révision : Oui

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif :

Coût pour une construction neuve :

1500€ HT

Coût pour une construction existante :

1500€ HT

Consommation d'eau annuelle globale assujettie à la redevance assainissement :

935 m³

Taxes et redevances :

Redevance modernisation des réseaux :

0,19 Prix unitaire en € H.T. (le m³)

TVA :

Merci de bien vouloir joindre une facture type de 120 m³

Questionnaire à retourner au

(Pour tous renseignements contacter le SEA au 02.98.76.21.50 - Fax : 02.98.76.22.91 - Courriel : sea@cg29.fr)

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
FACTURE TYPE D'UN USAGER DE 120 M³**

COMMUNE OU SYNDICAT :

Commune de KERGLOFF

Nombre d'abonnés (nombre de branchement) :

469

Type de gestion :

régie

affermage

Nom du fermier :

Taxe Participation Voirie et Réseaux (PVR) :

(à cocher si participation)

Volume total annuel d'eau distribuée par collectivité :

45888 m³

(Volume produit)

Volume total annuel d'eau facturée par la collectivité :

41329 m³

(Volume payé par le consommateur < au volume produit)

Rendement du réseau :

90,06 %

Indice linéaire de perte :

0,25 m³/km/jour

Dans ce cas, longueur du réseau :

50 km

Taxes et redevances :

Redevance pollution :

0,31

Prix unitaire en € H.T. (le m³)

Redevance prélèvement :

Prix unitaire en € H.T. (le m³)

TVA :

Merci de bien vouloir joindre une facture type de 120 m³

Questionnaire à retourner au
Service de l'Eau potable et de l'Assainissement - 8 rue de Kérivoal - 29196 QUIMPER Cedex
(Pour tous renseignements contacter le SEA au 02.98.76.21.50 - Fax : 02.98.76.22.91 - Courriel : sea@cg29.fr)

FACTURE EAU

N° : 2014 - 1 - 7

01/09/2013

TRESOR PUBLIC DE CARHAIX PLOUGUER - SERVICE EAU DE KERGLOFF

Votre référence : 00007

Mme B. [REDACTED]

29270 KERGLOFF

Période de consommation du 1 Septembre 2013 au 31 Août 2014

Période d'abonnement du 1 Septembre 2013 au 31 Août 2014

Exp : TRESOR PUBLIC DE CARHAIX PLOUGUER

Bd Jean Moulin - BP 159
29836 CARHAIX PLOUGUER CEDEX**Destinataire**

29270 KERGLOFF

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEL	CONSO	REGUL	Total
8	16/10/2014	REELLE	1177	1289	112	0	112
Consommation totale en m ³ :							112

RUBRIQUES	Nb M3	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
Eau			210,21		11,57	221,88
Abonnement compteur calibre 15	1	70.6800	70.68	5.5000%	3.89	74.57
Consommation eau entre 0 et 500	120	1.1636	139.63	5.5000%	7.68	147.31
Assainissement			83,78		8,38	92,16
Abonnement assainissement	1	28.6900	28.69	10.0000%	2.87	31.56
Redevance assainissement entre 0 et	120	0.4591	55.09	10.0000%	5.51	60.60
Organisme public			60,00		4,33	64,33
Redevance pollution domestique entre	120	0.3100	37.20	5.5000%	2.05	39.25
Redevance collecte entre 0 et 999999	120	0.1900	22.80	10.0000%	2.28	25.08
Net à payer			354,09		24,28	378,37

Modalités de paiement : A régler au Trésor Public
Numéraire / Chèque bancaire / Virement BDF Morlaix 30001 00574
E290 0000000 31

Talon à joindre au règlement

Règlement au TRESOR PUBLIC - Bd Jean Moulin - BP 159 29836 CARHAIX PLOUGUER CEDEX

TRESOR PUBLIC DE CARHAIX PLOUGUER - SERVICE EAU DE KERGLOFF

Période de consommation du 1 Septembre 2013 au 31 Août 2014

NET A PAYER

Période d'abonnement du 1 Septembre 2013 au 31 Août 2014

378 37 €**MODALITES DE REGLEMENT:**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19/08/1966 modifié par décret n°81-362 du 13/04/1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux. Voies de recours : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au rescro en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

à régler un mois après réception

Fact N° : 2014 - 1 - 7

Abonné : 00007 [REDACTED]

Payeur : M. [REDACTED]

Eau : Bord n° : 7

Titre n° : 13

29270 KERGLOFF

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013 à 18H30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-sept juin mil treize à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Mesdames Nathalie AUFFRET, Marie-Thérèse LAINÉ, Aurélia LE JEUNE
Messieurs Armand CORNEC, Siméon LE BAIL, Jean-François LE RAY, David LOCHOU,
Philippe NEDELLEC

Absents excusés: Annie CORFDYR (procuration à Marie-Thérèse LAINÉ), Serge HUIBAN (procuration à Siméon LE BAIL), Brigitte VALLEE (procuration à Aurélia LE JEUNE)

Absents : Edith GUEVEL, Nadine LE BOURNOT
Secrétaire de Séance: Armand CORNEC

Délibération 2013-53: Tarif de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er septembre 2013

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de maintenir le prix de vente de l'eau et la redevance assainissement
- d'augmenter de 1.9 % les tarifs des abonnements à compter du 1^{er} septembre 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2013 :

Facturation eau :

- . de 0 à 500 m³ : 116.36 € par 100 m³ soit 1,1636 € par m³ jusqu'à 500 m³
- . plus de 500 m³: 90.81 € par 100 m³ soit 0.9081 € par m³ au-delà des 500 premiers m³

Tarifs abonnement :

- . Abonnement compteur calibre 15 : 70.68 euros
- . Abonnement compteur calibre 20 : 88.35 euros
- . Abonnement compteur calibre 30 : 93.54 euros
- . Abonnement compteur calibre 40 : 98.74 euros
- . Abonnement compteur calibre 50 : 103.94 euros

Assainissement :

- . Abonnement annuel : 28,69 euros par logement
- . Redevance : 45,91 euros par 100 m³ d'eau consommée soit 0.4591 € par m³ d'eau consommée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900898-20130617-2013-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2013
Publication : 20/06/2013

Pour copie conforme,

Le Maire, Pierrot BELLEGUIC



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	67 574,16	55 055,49	0,00	0,00	12 518,67
605	Achats d'eau	39 074,16	30 112,70	0,00	0,00	8 961,46
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	2 000,00	850,55	0,00	0,00	1 149,45
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00	633,17	0,00	0,00	1 366,83
6066	Carburants	3 000,00	2 522,06	0,00	0,00	477,94
6068	Autres matières et fournitures	0,00	339,14	0,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	5 487,45	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 200,00	2 169,50	0,00	0,00	30,50
617	Etudes et recherches	1 200,00	827,55	0,00	0,00	372,45
626	Frais postaux et frais de télécommunications	600,00	408,37	0,00	0,00	191,63
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 000,00	11 705,00	0,00	0,00	295,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 800,00	17 800,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	17 800,00	17 800,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6541	Créances admises en non-valeur	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		86 274,16	72 855,49	0,00	0,00	13 418,67
66	Charges financières (b)(5)	6 300,00	6 254,52	0,00	0,00	45,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 300,00	6 254,52	0,00	0,00	45,48
67	Charges exceptionnelles (c)	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		93 174,16	79 110,01	0,00	0,00	14 064,15
023	Virement à la section d'investissement	24 273,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	28 600,00	28 513,40			86,60
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	28 600,00	28 513,40			86,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		52 873,00	28 513,40			24 359,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		52 873,00	28 513,40			24 359,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

KERGLOFF - 29 - EAU KERGLOFF	CA 2014
------------------------------	---------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	146 047,16	107 623,41	0,00	0,00	38 423,75
--	------------	------------	------	------	-----------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2013	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de sr	91 550,00	96 079,36	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	78 000,00	80 219,76	0,00	0,00	0,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	11 300,00	11 771,94	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	50,00	177,65	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	1 500,00	2 941,05	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	700,00	899,75	0,00	0,00	0,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux d	0,00	1,71	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	67,50	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		91 550,00	96 079,36	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		91 550,00	96 079,36	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	9 500,00	9 479,44			20,56
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	9 500,00	9 479,44			20,56
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 500,00	9 479,44			20,56
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		101 050,00	105 558,80	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2013		44 997,16				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	7 000,00	0,00	5 450,00	1 550,00
208	Autres immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	5 450,00	1 550,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 873,00	2 561,23	0,00	9 311,77
2156	Matériel spécifique d'exploitation	11 873,00	2 561,23	0,00	9 311,77
2158	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 000,00	0,00	2 956,15	11 043,85
2315	Installations, matériel et outillage techniques	14 000,00	0,00	2 956,15	11 043,85
Total des dépenses d'équipement		32 873,00	2 561,23	8 406,15	21 905,62
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500,00	10 364,80		135,20
1641	Emprunts en euros	10 500,00	10 364,80		135,20
Total des dépenses financières		10 500,00	10 364,80	0,00	135,20
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		43 373,00	12 926,03	8 406,15	22 040,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	9 500,00	9 479,44		20,56
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	9 500,00	9 479,44		20,56
1391	Subventions d'équipement	9 500,00	9 479,44		20,56
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 500,00	9 479,44		20,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 873,00	22 405,47	8 406,15	22 061,38
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2013			8 312,29		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 312,29	8 312,29	0,00	0,00
1068	Autres réserves	8 312,29	8 312,29	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 312,29	8 312,29	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 312,29	8 312,29	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	24 273,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	28 600,00	28 513,40		86,60
2813	Constructions	250,00	219,78		30,22
28156	Matériel spécifique d'exploitation	25 175,00	25 123,88		51,12
28158	Autres	3 175,00	3 169,74		5,26
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		52 873,00	28 513,40		24 359,60
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		52 873,00	28 513,40		24 359,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		61 185,29	36 825,69	0,00	24 359,60
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2013					0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Endettement pluriannuel**212 - KERGLOFF**

Budget : 2 - Période : du 01/01/2015 au 31/12/2030 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

EAU KERGLOFF

Exercice	Annulé	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2015	16 619,32 €	5 822,01 €	10 797,31 €	0,00 €	0,00 €	135 233,58 €
2016	16 619,32 €	5 371,30 €	11 248,02 €	0,00 €	0,00 €	124 436,27 €
2017	16 619,32 €	4 901,59 €	11 717,73 €	0,00 €	0,00 €	113 188,25 €
2018	16 619,32 €	4 412,06 €	12 207,26 €	0,00 €	0,00 €	101 470,52 €
2019	16 619,32 €	3 901,92 €	12 717,40 €	0,00 €	0,00 €	89 263,26 €
2020	12 715,54 €	3 406,08 €	9 309,46 €	0,00 €	0,00 €	76 545,86 €
2021	11 414,28 €	3 032,36 €	8 381,92 €	0,00 €	0,00 €	67 236,40 €
2022	11 414,28 €	2 654,34 €	8 759,94 €	0,00 €	0,00 €	58 854,48 €
2023	11 414,28 €	2 259,26 €	9 155,02 €	0,00 €	0,00 €	50 094,54 €
2024	11 414,28 €	1 846,37 €	9 567,91 €	0,00 €	0,00 €	40 939,52 €
2025	11 414,28 €	1 414,86 €	9 999,42 €	0,00 €	0,00 €	31 371,61 €
2026	11 414,28 €	963,89 €	10 450,39 €	0,00 €	0,00 €	21 372,19 €
2027	11 414,28 €	492,48 €	10 921,80 €	0,00 €	0,00 €	10 921,80 €

KERGLOFF : réseau AEP



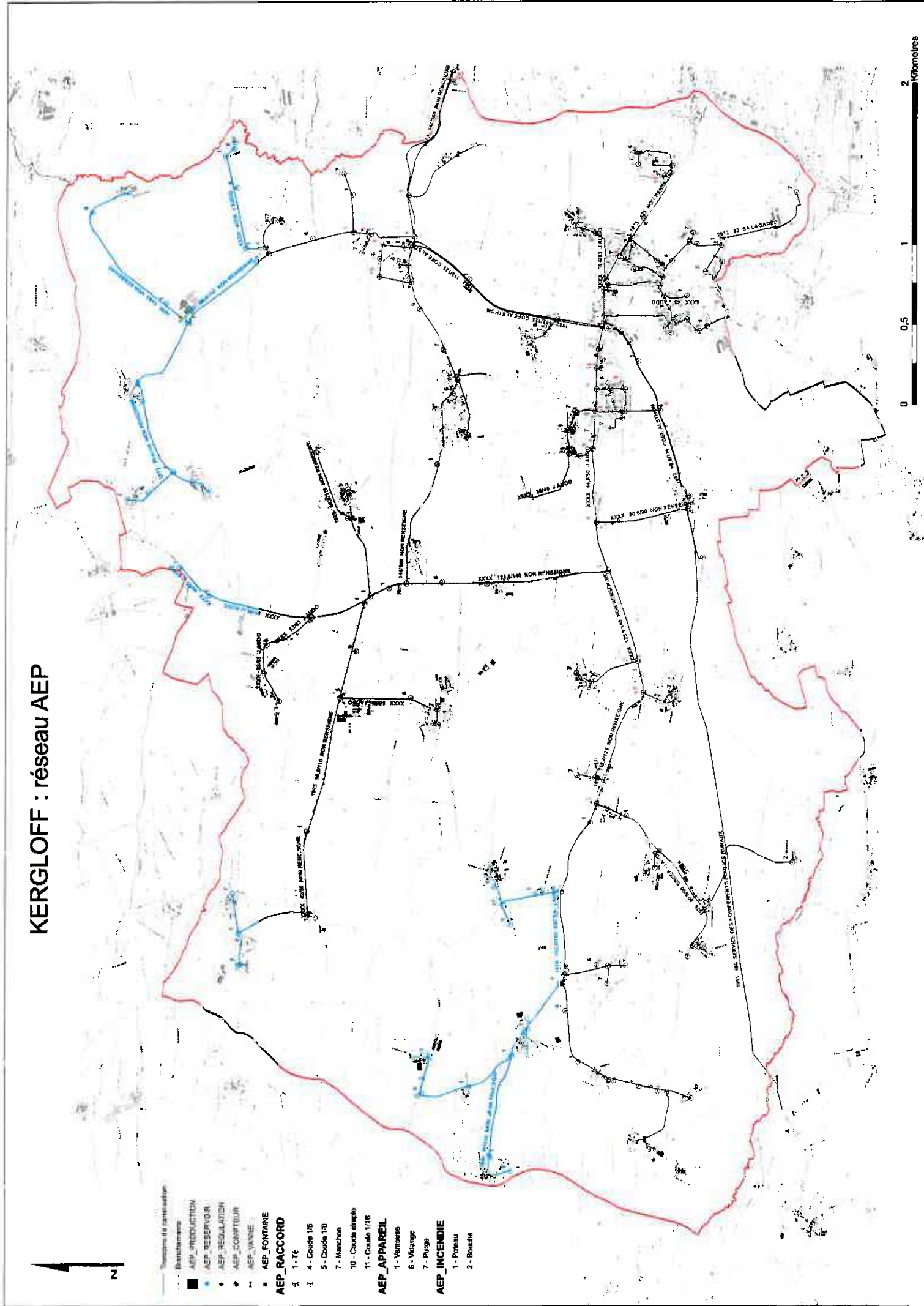
Transmission de données satellite

Éléments du réseau

- AEP_PRODUCTION
- AEP_RESERVOIR
- AEP_REGULATION
- AEP_COMPTEUR
- AEP_VANNE
- AEP_FONTAINE
- AEP_RACCORD

- AEP_APPAREIL**
- 1 - T4
 - 3 - 4 - Coude 1/8
 - 5 - Coude 1/8
 - 7 - Manchon
 - 10 - Coude étiré
 - 11 - Coude 1/16

- AEP_INCENDIE**
- 1 - Poiseau
 - 2 - Bouche



SERVICE D'EAU - RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLEFS DE 2004 à 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CLIENTS COMMUNAUX	6	6	7	7	8	8	8	9	10	10	10
CLIENTS DOMESTIQUES ET AGRICOLES	384	391	395	404	413	413	425	445	451	455	459
CLIENTS INDUSTRIELS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2
CLIENTS COLLECTIFS											
TOTAL	394	401	406	415	424	424	437	458	465	469	471

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
VOLUMES MUNICIPAUX	452	777	952	456	408	541	447	1403	424	679	690
VOLUMES DOMESTIQUES ET AGRICOLES	52802	50085	56504	49322	41517	48032	50342	48221	49636	40653	40430
VOLUMES INDUSTRIELS	952	895	891	668	1015	703	963	594	345	199	209
VOLUMES COLLECTIFS											
VOLUMES DIVERS											
TOTAL	54206	51757	58347	50446	42940	49276	51752	50218	50405	41531	41329

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
VOLUME DISTRIBUE (ACHETE)	57116	56428	70805	60881	45968	54977	60864	60274	55738	50204	45888
VOLUME CONSOMME (FACTURE)	53754	50980	58347	50446	42940	49276	51752	50218	50405	41531	41329
RENDEMENT	94%	92%	82%	83%	93%	89,6%	85,0%	83,3%	90,4%	82,7%	90,1%